



Doc. 13588
30 septembre 2014

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie

Amendement¹ n° 24

Dans le projet de résolution, au paragraphe 2, après la deuxième phrase, insérer la phrase suivante :

« Le MNU a rapporté que plusieurs milliers de ses militants et sympathisants ont été régulièrement interrogés et intimidés par divers organes d'enquête (jusqu'à 30 fois pour certains). Plusieurs personnalités de premier plan de l'opposition, dont des membres du Parlement, ont été violemment agressées. »

Note explicative

Cet amendement reflète de nombreuses préoccupations soulevées par le principal parti d'opposition, selon lesquelles ses partisans ont été soumis à des manœuvres d'intimidation par les institutions chargées de l'application des lois. Ces informations sont confirmées par des ONG locales, dont ISFED, GYLA et Transparency International. Refléter les préoccupations de l'opposition est un objectif type de ce genre de résolutions.

Déposé par:

POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BOKUCHAVA Tinatin, Géorgie, PPE/DC
CIOCH Henryk, Pologne, GDE
FABRITIUS Bernd, Allemagne, PPE/DC
FIALA Doris, Suisse, ADLE
FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
HANSON Margus, Estonie, ADLE
KAIKKONEN Antti, Finlande, ADLE
KAMIŃSKI Mariusz, Pologne, GDE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, GDE
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
PALIHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2014 - Quatrième partie de session

